Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260128-2026_DELIB03-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 03/2026

SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026 à 19H00

Date de convocation :	23 janvier 2026	Conseillers en exercice :	13
Date d'affichage :	23 janvier 2026	Conseillers présents :	7
		Conseillers votants :	9

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Patrice SAVARY, Paul MARTEL, Bernard HASPOT et Nicolas FAUCHEUX et Mesdames Monique LE THIEC et Maryvonne MORICE

Étaient absents : Messieurs Samuel GUYONVARCH et Franck PAULAY (donne pouvoir à Monsieur Paul MARTEL) et Mesdames Sabrina LANOE (donne pouvoir à Monsieur Bruno LE BORGNE), Aurélie LE FICHER, Ange CROGUENNOC et Martine ROCA

Attribution de subvention pour restauration du patrimoine immobilier privé – Dossier BOUGRO Jean-Vincent – 42 rue de Nantes

Monsieur Paul MARTEL, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2023 (n°74/2023) relative à l'attribution de subvention par la commune aux propriétaires effectuant des travaux de restauration d'édifices situés en zone protégée ;

Vu le dossier présenté par Monsieur Jean-Vincent BOUGRO concernant la restauration de son immeuble situé 42 rue de Nantes à La Roche-Bernard ;
Ancien hôtel des voyageurs

Ci-dessous le détail des travaux prévus :

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260128-2026_DELIB03-DE

Travaux	Descriptif	Eligible	Prix HT	
Echafaudage	Le temps des travaux	NON	X	
Maçonnerie	Démolition casquette béton	NON	X	
Couverture	Contrôle nettoyage reprise éventuelle	NON	X	
Ravalement	Piquetage et repose enduits	OUI	27286.75	
Peinture	Peinture Façade	OUI	1810.47	
	Peinture Menuiseries	NON	X	
Mosaique	Reprise Mozaique	OUI	2915	
		MONTANT éligible	32012.22	
		5% Commune	1600.611	*Plafond 1000€*
		15% Subvention	4801.833	*Plafond 15000€*
		MONTANT Subvention	6402.444	

Considérant que la commune a retenu une dépense éligible à hauteur de 32 012.22 € ;

Considérant que la commune participe à hauteur de 5 % du montant éligible ;

Considérant que le montant octroyé ne peut pas excéder 1 000 € ;

Vu l'exposé de Monsieur Paul MARTEL ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE une subvention de 5% de la dépense subventionnable reçue, soit la somme de 1 000 € (montant plafond) à Monsieur Jean-Vincent BOUGRO ;**

- **PRECISE que cette aide sera versée sur présentation des factures acquittées des travaux et photographies des restaurations. Le montant de la subvention ne pourra en aucun cas être revu à la hausse et sera, le cas échéant, réduit au prorata des dépenses réelles justifiées ;**

- **PRECISE que l'opération faisant l'objet de la subvention devra débuter dans le délai de 2 ans à compter de la décision de subvention et se terminer dans le délai de 3 ans à compter de la décision de subvention. En cas de non-respect de ces délais, la subvention sera annulée ;**

- **PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de l'accord de demande de subventions des Petites Cités de Caractère**

- **PRECISE que cette somme sera imputée au compte 20422 et inscrite au budget primitif 2026**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE